

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

Le 23 mai 2016 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, adjoints.
M. SAVARY, M. LEFOURNIER, M. MAUGER, Mme LEFORESTIER, Mme MAZUIR,
Mme MONCUIT, Mme SCHMITTER, M. AVENEL, M. LEMESLE, Mme VLEMINCKX,
Mme BESSIN, Mme FANFANI, Mme LAPLACE-DOLONDE, M. GUILLOTTE.

EXCUSES : M. PFEIFFER, adjoint (Procuration à M. LERENDU)
M. JOIGNE, conseiller municipal (Procuration à Mme LEBRET)
Mme COCHEPAIN, conseillère municipale (Procuration à M. FOURNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL – CONNEXION DU SITE DE LA POINTE D'AGON AU RESEAU CYCLABLE LOCAL – 8.4.1

M. le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement du site de la Pointe d'Agon, le Conservatoire du Littoral a prévu un accès cyclable sur la partie lui appartenant.

Il est envisagé de réaliser une connexion cyclable entre la piste de la Charrière du Commerce et la future Maison du site. Les études de tracés seront présentées pour validation.

M. le Maire laisse la parole au Conservatoire du Littoral pour exposer le projet, avec le concours du maître d'œuvre chargé de l'étude. Plusieurs hypothèses de tracé sont expliquées et comparées.

Mme LAPLACE-DOLONDE demande si on a déjà une idée du coût de l'opération et du planning prévisionnel.

Il lui est répondu qu'aucune estimation n'a encore été faite. S'agissant du domaine communal, le projet serait réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à choisir un tracé, compte-tenu des avantages et inconvénients exposés.

Par 23 voix, le Conseil Municipal choisit le tracé qui privilégie le passage dans les charrières existantes pour rejoindre la Maison du site, avec la variante qui rejoint le massif dunaire.

- M. LECLERC et M. LEFOURNIER insistent sur les avantages de cet itinéraire, plus carrossable, plus facile à intégrer dans l'environnement et dans le PLU, et qui ne nécessite pas d'acquisitions foncières.
- Mme LAPLACE-DOLONDE souhaite que le projet soit étudié par plusieurs commissions.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – 8.6

M. SAVARY rappelle que lors du Conseil Municipal du 25 janvier 2016 il a été évoqué la possibilité de mettre en place pour l'été 2016 le dispositif dit « Argent de Poche » qui permet à la commune de proposer à des jeunes de 16 à 18 ans des demi-journées de travail pour réaliser des missions particulières (nettoyage de plages, installations de gannivelles, accueil à la bibliothèque ou autres), contre une indemnité forfaitaire de 15 Euros net par demi-journée.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

- Mme MONCUIT demande si la rémunération versée se fera sur le budget communal et si cette opération bénéficie d'aides.
- M. SAVARY confirme que les rémunérations seront payées par la commune, sans subventions ou aides possibles.
- Mme LAPLACE-DOLONDE refuse de voter, car elle n'a pas eu le temps d'étudier le sujet.

Par 22 voix, le Conseil Municipal,

VALIDE cette proposition.

MODIFICATION DES COMMISSIONS – TRAVAUX ET URBANISME – 5.3

Il est proposé de constituer deux commissions distinctes de Travaux et d'Urbanisme, et de fixer un nombre maximum de membres.

Le Conseil Municipal est invité à désigner les membres de ces 2 commissions par un vote à bulletins secrets.

M. le Maire précise que les compétences de chaque commission seront ainsi réparties :

- Commission des Travaux : voirie communale, travaux en cours, commissions de sécurité.
- Commission d'Urbanisme : voirie départementale, droit d'occupation du sol (Autorisations et PLU) et projets d'aménagements.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la constitution de deux commissions distinctes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de créer deux commissions nouvelles : la Commission des Travaux et la Commission d'Urbanisme,

DECIDE de fixer à 7, y compris le Président, le nombre de membres de chaque commission.

- Mme BESSIN demande qui présidera chacune de ces commissions.
- M. le Maire précise que M. LEFOURNIER aura délégation pour présider la Commission des Travaux, M. LECLERC aura délégation pour présider la Commission d'Urbanisme.
- M. LEMESLE demande que les groupes d'opposition soient représentés dans chacune des commissions.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se déclarer candidats à la Commission des Travaux.
Après un vote à bulletin secret,

La Commission des Travaux est donc ainsi constituée :

Jean LEMESLE, Hubert GUILLOTTE, Bernard MAUGER, Paulette LEBRET, Serge SAVARY, Brigitte MAZUIR.

M. LEFOURNIER remercie les candidats et les membres élus.

M. le Maire invite les candidats à la Commission d'Urbanisme à se présenter.

Après un vote à bulletins secrets,

La Commission d'Urbanisme est donc ainsi constituée :

Anne SCHMITTER, Stéphanie MONCUIT, Pierrette BESSIN, Arlette LAPLACE-DOLONDE, Emmanuelle POLLE, Michel PFEIFFER.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

RD 44 – MAITRISE D'ŒUVRE – 8.4.2

L'Agence Routière Départementale a fait part de son projet toujours en attente de faire le revêtement de la RD 44. Il est donc nécessaire de prévoir l'aménagement de cette voie, entre le cimetière et la cale du Passous, en plusieurs tranches.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre de cette opération

- Mme BESSIN s'étonne qu'on n'envisage pas de partir du rond-point de la rue du Pont, puisqu'on vient d'acquérir le terrain en entrée de la commune.
- M. AVENEL rappelle que le Département a fait le revêtement entre le rond-point et le cimetière il y a peu de temps.
- Mme LAPLACE-DOLONDE souhaiterait que le projet soit étudié globalement avant d'en prévoir le phasage.
- M. LECLERC lui assure que le projet sera étudié dans son ensemble avec le maître d'œuvre qui sera retenu et la Commission.
- M. MAUGER rappelle qu'une étude avait déjà été réalisée partiellement. Il demande si ces éléments pourront être utilisés.
- M. LECLERC a pris contact avec l'équipe de maîtrise d'œuvre qui avait travaillé sur le projet pour pouvoir récupérer certains éléments de l'étude.
- Mme SCHMITTER se réjouit de ce projet qui lui semble nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour cette opération et autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

MAISON DES ASSOCIATIONS – MAITRISE D'ŒUVRE – 8.5

M. LEFOURNIER explique que la Maison des Associations dans sa configuration actuelle n'est pas conforme aux réglementations en matière de sécurité et d'accessibilité des établissements recevant du public.

Il y a lieu d'envisager un diagnostic et une étude de faisabilité pour sa réhabilitation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

Mme LAPLACE-DOLONDE et M. GUILLOTTE se réjouissent de cette proposition. Mme LAPLACE-DOLONDE suggère que la commune sollicite des financements au titre de la réhabilitation de bâtiments anciens.

Par 22 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. AVENEL), le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et à signer l'acte correspondant.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – 5.7

Par envoi du 4 avril 2016, M. le Préfet de la Manche a notifié l'arrêté fixant le périmètre du futur établissement public de coopération intercommunale et a demandé que le Conseil Municipal se prononce sur cet arrêté.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

Il est donc proposé de valider le périmètre retenu.

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme SCHMITTER et Mme BESSIN)

VALIDE le périmètre retenu pour le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE DIT DE L'EAU » - 7.5.1

M. LERENDU rappelle que dans le cadre de l'animation estivale 2016, il a été prévu l'intervention de l'Association « Le Dit de l'Eau » qui propose un spectacle intitulé « Mise au point » sur le thème des évolutions du littoral et du changement climatique.

Cette prestation doit être financée sous forme de subvention à l'association organisatrice.

Il est proposé d'accorder à l'Association « Le Dit de l'Eau » une subvention de 1 500 Euros.

La Commission des Finances a émis un avis favorable

Mme POLLE explique que cette manifestation aura lieu le 14 août, sous forme d'une promenade-découverte contée et accompagnée musicalement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 1 500 Euros à l'Association « Le Dit de l'Eau ».

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASSAC – 7.5.2

L'Association des Amis de la Station de Sauvetage d'Agon-Coutainville organise les 10-11 et 12 juin 2016 une des manches de championnat Grand Ouest de Jet Ski, au Passous.

L'Association sollicite une subvention pour financer cette organisation.

Il est proposé d'octroyer à l'ASSAC une subvention équivalente à l'édition 2013, soit 500 Euros.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 500 Euros à l'Association des Amis de la Station de Sauvetage.

ADMISSION EN NON-VALEUR – 7.1

Le Tribunal d'Instance de Coutances a rendu une ordonnance le 12 avril 2016 à l'encontre de Mme Françoise DELMAS prononçant l'effacement des dettes dans la procédure de rétablissement de surendetement.

Mme DELMAS reste devoir la somme de 1 730 Euros correspondant à l'achat d'un caveau au cimetière.

Considérant qu'aucune action en recouvrement n'est possible, il est proposé d'admettre cette somme en non-valeur.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 1 730 Euros sur le Budget Caveaux.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR A L'OFFICE DE TOURISME – 7.6

Par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2014, il a été décidé de verser l'intégralité de la recette de la Taxe de Séjour à l'Office de Tourisme pour l'année 2015.

Il est proposé de reconduire pour 2016 ce versement et d'autoriser le versement d'un acompte de 47 000 Euros, la régularisation se faisant en fin d'exercice 2016.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE cette proposition.

PERSONNEL – CREATION DE POSTES – 4.1

Dans le cadre des avancements de grade validés par le Centre de Gestion et compte-tenu des recrutements à envisager, il est proposé les transformations suivantes dans les effectifs :

Postes à créer :

- Adjoint Administratif 1^{ère} classe (avancement Nathalie Lejamtel)
- Adjoint Administratif 1^{ère} classe (recrutement en remplacement de Mme Pététin)
- Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe (avancement Philippe Cron)
- Adjoint Technique 2^{ème} classe (transformation poste Alexandre Denis)

Postes à supprimer :

- Adjoint Administratif 2^{ème} classe (Poste Nathalie Lejamtel)
- Rédacteur Principal (Poste Mme Pététin)
- Technicien Territorial (Poste Luc Thiébaud)

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

- Mme LEBRET demande pourquoi le poste de remplacement de Mme PETETIN est prévu à temps complet alors qu'il avait été dit que ce serait un mi-temps, et pourquoi aucun appel à candidatures n'a été fait pour ce poste.
- M. le Maire explique que la personne recrutée sera appelée à travailler avec l'agent chargé de la comptabilité, en prévision de son prochain départ en retraite. L'agent sera recruté à partir du 1^{er} août et est actuellement mis à disposition par la Communauté de Communes pour assurer le service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les propositions.

Mme MAZUIR quitte la séance.

BIBLIOTHEQUE – CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE – 8.9

Mme POLLE explique que, dans le cadre de la nouvelle politique départementale de la lecture publique, chaque bibliothèque partenaire doit signer avant le 30 juin 2016, une convention pour continuer à bénéficier des services de la Bibliothèque Départementale (prêts de livres, supports d'animation, etc...).

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

Actuellement, la bibliothèque d'Agon-Coutainville remplit les conditions d'une convention de niveau B4. Cependant, la taille de la commune et l'activité de la bibliothèque justifierait d'envisager une convention de niveau B2 qui permettrait d'offrir des services supplémentaires à la population (ressource en ligne, prêt de CD...).

Avec cette nouvelle convention, la commune s'engage, dans les 3 ans à venir, à atteindre les 2 objectifs manquants, soit :

- Nombre de salariés au minimum d'1,46 équivalent temps plein
- Fonds de 584 documents musicaux et/ou vidéo.

Si ces objectifs ne sont pas remplis dans les 3 ans, la convention est reconduite en niveau B4.

Il est précisé que si la bibliothèque d'Agon-Coutainville adhère au réseau des bibliothèques du Coutançais, cette convention sera caduque et une nouvelle convention sera signée.

La Commission Culture, réunie le 17 mai 2016, a émis un avis favorable.

- M. AVENEL rappelle qu'au moment de la création de la bibliothèque, la commune a eu l'obligation de créer un emploi à temps non complet. Il estime que le contrat a été rempli et qu'on peut s'en tenir là.
- Mme SCHMITTER doute de l'intérêt de la commune dans cette démarche, compte-tenu du transfert prévisible de la structure dans le réseau des bibliothèques du Coutançais, dès 2017.
- Mme LAPLACE-DOLONDE demande quel est l'avis du personnel sur cette convention.
- Mme POLLE explique que la bibliothécaire y est tout à fait favorable, notamment dans l'objectif d'une augmentation du temps de travail, mais elle a conscience que les objectifs seront difficiles à atteindre. Mme POLLE pense que cette proposition de convention est aussi une façon de conforter l'activité de la bibliothèque et de se prémunir contre une éventuelle diminution des heures d'ouverture ou du montant des acquisitions annuelles, dans l'objectif du transfert de compétence. Viser une progression protège le niveau de qualité du service offert.

Par 19 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. AVENEL, M. LEMESLE) et 1 ABSTENTION (Mme SCHMITTER), le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire donne lecture d'un courrier remis ce jour par Mme LAPLACE-DOLONDE et M. GUILLOTTE. Il répond aux sollicitations exprimées dans ce courrier :
 - Débat avec le public après les séances du Conseil Municipal : le sujet est important et mérite une réflexion, mais cela ne lui semble pas simple à mettre en place.
 - Négociations avec la Communauté du Bocage Coutançais : les élus communautaires participent aux travaux de négociations avec la CBC. Des commissions thématiques ont été mises en place, auxquelles participent les élus communautaires et les adjoints de chaque commune, répartis selon leurs compétences. Ces négociations avancent de façon consensuelle.
 - Amélioration du ramassage des ordures ménagères : le tonnage des déchets domestiques a diminué mais pourrait être encore amélioré. Reste le problème des vacanciers et des résidents occasionnels qui continuent de déposer des sacs opaques. Melle LEBRET souhaiterait qu'il y ait une tolérance pour les estivants qui n'ont pas été informés.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

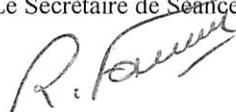
DIVERS

- Mme LAPLACE-DOLONDE demande à participer à la Commission Gemapi et Littoral.
- M. AVENEL fait part de sa surprise quand il constate que plusieurs publications sur les animations touristiques locales sont éditées par différentes structures (Office de Tourisme – Communauté de Communes Pays de Coutances). Il s'étonne de ces dépenses multiples pour des documents qui se juxtaposent.
- M. GUILLOTTE rappelle que le guide de l'Office de Tourisme est financé intégralement par les annonceurs.
- M. AVENEL donne lecture d'un texte qu'il a reçu et qui exprime la surprise d'un citoyen suite à la disparition du radar pédagogique en entrée de la commune.
- M. LEFOURNIER l'informe que le radar était défaillant et a donc été supprimé. Il sera prochainement remplacé et sera raccordé au réseau électrique pour bénéficier d'une alimentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Pour extrait conforme, le 27 mai 2016

Le Secrétaire de Séance


R. FOURNIER

Le Maire,

C. DUTERTRE

